



La Colonie

Un habitat partagé en forêt
à une heure de Paris

Février 2022



Qu'est-ce que la Colonie ?

- Une maison de familles et d'amis en forêt
 - 5 bâtiments historiques
 - au milieu de 35 hectares boisés
- Sous la forme d'un habitat partagé
 - actuellement une vingtaine de personnes
- Avec des services
 - Entretien de la propriété, hébergement, ménage
- Et des moments partagés
 - les repas sont pris en commun
 - des activités communes sont régulièrement organisées
- A une heure à l'ouest de Paris !
 - A proximité de villes d'art (Houdan, Rambouillet) et d'activités de plein air : pistes cyclables, équitation, golf, étangs de Hollande

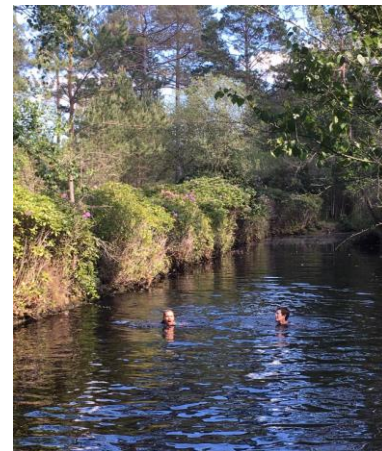




Que vous est il proposé ?

Un abonnement annuel permettant de :

- Venir à votre guise
 - En week-end, en semaine ou en vacances
- Prendre vos repas et dormir sur place
 - dans la limite des places disponibles
- Accéder aux ressources du domaine
 - La propriété alterne bois, étangs, et prairies
 - Tennis, ping-pong, trampoline, bibliothèque, piano, wifi....
- Inviter vos amis
 - Le temps d'un repas, d'un week-end, d'une activité
- Être au contact de la nature et de la forêt
 - Sangliers, cervidés, canards
 - Poules, potager (où faire pousser vos plants)
 - Participation à la mise en valeur de la forêt





A quel prix ?

- Une Adhésion annuelle au prix croissant:

	1ère année	2e année	3e année	Au-delà de 3 ans
Célibataire	700€	1.100€	1.600€	2.100€
Couple (avec ou sans enfants)	1.360€	2.160€	3.160€	4.160€

- Consommations

- Repas : apporté par chacun, sinon partagé au prix coutant
- Nuit (petit-déjeuner inclus) : 12€ par chambre





Qu'est ce qui n'a pas de prix ?

Nous perpétuons un esprit fraternel et pionnier

- L'héritage du projet initial (1833) a vu la Colonie être le premier "phalanstère" imaginé par Charles Fourier
- Les lieux restent authentiques et d'un confort simple
- Les membres apprécient de partager des activités, et de perpétuer un esprit d'harmonie amicale
- Ensemble, ils jouissent de l'espace, du silence et de la nature, et ne viennent pas en "consommateurs".





Que sera-t-il demandé de plus ?

- Signer et respecter le règlement de vie en commun
 - Prévenir de votre passage et réserver 48H à l'avance
 - Participer aux repas : ils sont le pivot de la vie commune
 - Respecter les lieux et ses usages
- Organiser une activité commune dans l'année
 - Tournoi de tennis, rallye sportif, chasse au trésor, soirée brâme, observation astronomique ou autre atelier selon la passion que vous voudrez partager
- Faire connaître la Colonie
 - Révéler ce lieu secret à vos amis et les inviter à une activité
 - Faire adhérer un ou plusieurs amis, (cela vous donne droit à une baisse de cotisation cette année là)





Comment tout cela fonctionne-t-il ?

- L'association "Le Ménage Sociétaire" organise la vie de tous les jours
 - Vous adhérez et prenez part à la vie de l'association en tant que "Colon Papillon".
- La SCI "La Colonie" possède le domaine
 - Vous pourrez, dans un deuxième temps, demander à devenir "Colons Phalanstérien" et vous porter acquéreur de parts de la SCI. Ce statut, moyennant un engagement financier supérieur, permet de disposer d'un logement à l'année.





Comment postuler ?

- Parcourez notre site web (www.la-colonie.org)
- Venez expérimenter la Colonie un dimanche gratuitement
- Laissez vous guider par un “colon référent” qui répondra à vos questions ou appelez écrivez nous à contact@la-colonie.org
- Parcourez et signez notre règlement; vous recevrez notre confirmation sous 15 jours
- Réglez votre cotisation annuelle et devenez alors un “colon papillon” pour les 12 mois suivants

